

Par conséquent, comme l'a proposé le Groupe de travail du Manitoba :

- 19. Nous recommandons que le Premier ministre du Canada invite les représentants élus des gouvernements du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer aux discussions portant sur tout article de l'ordre du jour d'une conférence constitutionnelle des premiers ministres qui, de l'avis du Premier ministre, touche directement le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.**

Bien entendu, cela engloberait toute discussion sur une modification des frontières des territoires.

- 20. Nous recommandons également que le Premier ministre invite les représentants élus des gouvernements du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer aux discussions portant sur tout article de l'ordre du jour des conférences économiques annuelles des premiers ministres qui, de l'avis du Premier ministre, touche directement le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.**

Par ailleurs, le Manitoba propose que les dispositions de l'Accord du lac Meech concernant l'immigration soient réexaminées tous les cinq ans.

- 21. Le Comité convient qu'un mécanisme de réexamen des dispositions relatives à l'immigration est souhaitable, mais il croit qu'il s'agit d'une question administrative qu'il vaut peut-être mieux régler suivant les circonstances.**

Le Manitoba, qui a tût fait de constater que la génération actuelle de Canadiens voudrait participer aux réformes constitutionnelles, a été la première province à exiger qu'il y ait des audiences publiques avant la ratification des modifications que son premier ministre négocie avec ses homologues. D'autres Canadiens partagent ce point de vue, notamment le premier ministre Wells de Terre-Neuve et du Labrador, qui trouve nécessaire de faire participer davantage le public aux réformes constitutionnelles. Depuis la proclamation de la *Charte canadienne des droits et libertés*, plusieurs Canadiens considèrent, que plus que jamais, la Constitution leur appartient.

C'est pourquoi nous avons souscrit à la recommandation que les audiences publiques fassent partie intégrante des futures modifications constitutionnelles.

Dans son témoignage devant le Comité, le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador a exprimé les préoccupations de son gouvernement concernant le pouvoir de